



Grand-Duché de Luxembourg
Großherzogtum Luxemburg

Commune de
Gemeinde
Lorentzweiler

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Séance du 23 mai 2007

Date de l'annonce publique de la séance: 16.05.2007

Date de la convocation des conseillers: 16.05.2007



Présents : MM. ROLLER, bourgmestre, BACH, échevin, DOSTERT, JEGEN, Mme KIRSCH-HIRTT, MERSCH, PANTALEONI, WOLFF, Conseillers, FLENER, secrétaire.

Excusés : L'échevin WEIS est sorti de la salle est n'a pas pris part au vote.

Point de l'ordre du jour : 14

Objet: Adaptation des taxes prévues au règlement communal concernant les autorisations de déroger aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches).

Le Conseil Communal,

Revu le règlement communal du 30 janvier 1990 concernant les autorisations de déroger aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches) ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les taxes des autorisations prévues au règlement communal précité ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer les taxes comme suit :

15€ par autorisation allant jusqu'à trois heures du matin et

25€ par autorisation allant jusqu'à six heures du matin

Vu les dispositions de la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets ;

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité

d'adapter les taxes prévues au règlement communal du 30 janvier 1990 concernant les autorisations de déroger aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches) comme suit :

15€ pour la délivrance d'une autorisation permettant l'ouverture d'un débit de boissons alcooliques à consommer sur place jusqu'à trois heures du matin

et

25€ pour la délivrance d'une autorisation permettant l'ouverture d'un débit de boissons alcooliques à consommer sur place jusqu'à six heures du matin

et prie l'autorité supérieure d'approuver la présente délibération.

Ainsi délibéré date qu'en tête.

Le conseil communal,

Pour extrait conforme,

Lorentzweiler, le 24 mai 2007

Le Bourgmestre,
Jos ROLLER,

Le Secrétaire,
Fränk FLENER,

